[

**Conseil citoyen de [insérer nom]**

**La politique de la ville : kezako ?**

## **La politique de la ville, c’est…**

La « politique de la ville » a pour objectif d’améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté,
que l’on appelle les « quartiers prioritaires ». C’est une politique qui agit sur :

• Le social (santé, éducation, pauvreté, vie associative, discriminations…)
• L’urbain (espace public, rues, logement, équipements, cadre de vie…)
• Le développement économique et l’emploi (création d’entreprises, insertion professionnelle…)

## **C’est quoi un quartier prioritaire ?**

Un quartier prioritaire est un quartier où il y a plus de difficultés qu’ailleurs dans la ville.
Ces difficultés peuvent par exemple être :

• Un peu plus de chômage que dans les autres quartiers,
• Des revenus plus bas,
• Davantage de problèmes de santé,
• Plus de difficultés scolaires,
• L’existence de logements dégradés,
• Etc.

**Le contour ou périmètre des quartiers prioritaires a été dessiné et défini par l’État français.**

*[Insérer ici une carte simple avec le périmètre du quartier concerné, et si possible des repères : noms de certaines rues ou places, ou pictogramme représentant un équipement ou un parc par exemple]*

Quand un quartier est prioritaire, on dit qu’il est en politique de la ville.

## ****Comment la politique de la ville fonctionne ?

L’État français a un budget consacré à ces quartiers prioritaires de la politique de la ville. Mais il demande à ce que toutes les administrations participent, chacun avec leurs compétences thématiques propres.

En effet, chaque administration est chargée de s’occuper de plusieurs sujets, par exemple :

• L’Etat : la santé, la culture, les universités, l’emploi…

• La Région : les lycées, les trains T.E.R, le développement économique…

• Le Département : les collèges, le RSA, les PMI, les routes départementales…

• L’Intercommunalité : le ramassage des déchets, le développement économique...

• La ville : les écoles, l’entretien des espaces verts et la propreté, les CCAS, les équipements sportifs…

Quand un quartier est prioritaire, la politique de la ville considère que toutes ces administrations doivent participer à l’améliorer, en travaillant sur les sujets où ils sont compétents.

Pour cela, chaque administration s’engage, par écrit, dans le contrat de ville, à améliorer leur politique sur le quartier. Par exemple, la commune peut s’engager à être plus attentif à l’entretien du parc du quartier, ou la région peut décider de mettre un peu plus de soutien aux entreprises qui s’installent dans le quartier.

## **Le contrat de ville, c’est quoi ?**

Le contrat de ville est donc un document en plusieurs parties :

• Un diagnostic qui explique quels sont les problèmes du quartier,
• Des réponses à ces problèmes (par exemple, si le problème principal du quartier est que les logements sont vieux et dégradés, il sera écrit dans le contrat de ville que l’objectif principal jusque 2020 sera de réhabiliter les logements,
• La troisième partie consiste en des engagements concrets et précis des administrations. Par exemple, l’Etat peut décider de financer la reconstruction de 50 nouveaux logements. Mais il exige alors des contreparties pour compléter cela : que les bailleurs sociaux (organismes HLM) rénovent d’autres logements, et que la région finance une partie de la reconstruction.

C’est pour cela que la politique de la ville est partenariale : tous les partenaires y contribuent.

## **Le contrat de ville de la [insérer nom de la collectivité pilote]**

Les objectifs du contrat de ville sont décidées à l’échelle [insérer intercommunale OU communale], c’est-à-dire notamment par la [insérer nom de la collectivité locale]. Les grands objectifs du contrat de ville du territoire sont les suivants :

1. [Insérer axe stratégique 1 du contrat de ville]
2. [Insérer axe stratégique 2 du contrat de ville]
3. [Insérer axe stratégique 3 du contrat de ville]

Vous pouvez retrouver le contrat de ville en ligne sur le site de [insérer lien si il existe].

[possibilité d’insérer logo ici en passant par : insertion > images ou en faisant un copier coller d’image]

Conception IREV